

LA MONDIALISATION

ET L'ECONOMIE SOCIALE

par François SOULAGE

L'analyse de la mondialisation doit être remise dans la perspective de la construction économique et politique européenne qui vise l'instauration d'une véritable zone de stabilité.

Cette stabilité nécessitera que se mettent en place un certain nombre de politiques (fiscalité, monnaie, politique sociale, prélèvements sociaux). C'est pourquoi l'Europe sera politique ou ne sera pas. Nous faisons ici l'hypothèse que l'Europe se fera, c'est pourquoi nous sommes obligés de réfléchir en introduisant dans toutes nos réflexions la construction européenne telle qu'elle sera dans peu d'années et qui devra trouver sa place dans la mondialisation.

La globalisation des échanges

Nous sommes dans une globalisation des échanges qui rend beaucoup de frontières obsolètes. Face à la vision pessimiste qui est de dire : « l'ouverture des frontières, c'est la voie ouverte à la délocalisation » nous devons penser, au contraire, que l'ouverture des frontières est la voie ouverte à un gigantesque développement du commerce mondial dans lequel l'Europe est bien placée.

Contrairement à ce que l'on croit généralement, le commerce extérieur a permis une croissance nette des emplois au cours des dernières années.

Il est vrai que cela provoque des changements dans les qualifications et dans le type d'industrie bénéficiant de ces nouveaux marchés. D'autres études récentes, reprises en particulier par Daniel Cohen dans son dernier livre, expliquent que ces délocalisations et la concurrence des pays pauvres ont, au maximum, détruit en France 300 000 emplois, soit moins de 10% du chômage.

Il y a des zones géographiques dans nos pays où les délocalisations touchent beaucoup de travailleurs, mais il y a d'autres régions où le rééquilibrage peut se faire de manière plus satisfaisante, par déversement de la main d'œuvre sur des activités en croissance.

La responsabilité des pouvoirs publics est de veiller à rendre ce déversement aussi peu douloureux que possible.

Par ailleurs, derrière cette globalisation, il y a changement de la nature des acteurs économiques. Tous les acteurs, en particulier dans l'Economie Sociale, n'ont pas nécessairement la taille adaptée aux nouveaux enjeux. C'est ainsi qu'il faut se poser la question de la recherche de la taille pertinente des entreprises pour pouvoir s'adapter aux nouvelles conditions de la concurrence.

La faible mobilisation de capitaux français dans l'industrie et les services aux entreprises reste difficile et préoccupante face à la pénétration massive des capitaux étrangers dans l'économie française. Cette réalité est encore plus nette en Belgique.

En effet, nos entreprises sont plutôt de petite et moyenne dimension et elles cherchent partout les partenaires pour arriver à cette taille critique. Elles les trouvent à travers les partenaires étrangers.

Aujourd'hui, ce ne sont pas forcément des capitaux étrangers qui deviennent majoritaires mais le nombre de "joint-ventures" faisant appel à ces capitaux.

Il faut noter également que ces échanges de capitaux ne se font pas uniquement à l'intérieur des frontières de l'Europe, mais au niveau mondial. L'irruption des fonds de pension illustre cette affirmation. Les capitaux collectés par ces fonds, et qui appartiennent aux salariés, recherchent des opportunités d'investissements dans le monde entier.

De ce point de vue, la construction de l'Europe ne peut être qu'une étape intermédiaire dans une recherche de régulation au niveau mondial.

Le retour du capitalisme

La globalisation est aussi l'occasion d'un retour en force d'une véritable économie capitaliste. C'est-à-dire une économie qui cherche à tourner le dos aux mécanismes du marché.

Quand on regarde le monde des Télécoms qui est désormais « privatisé », on constate qu'il est complètement cartellisé. C'est ce retour à la cartellisation de l'économie qui est un phénomène important et assez nouveau. On confond trop souvent une économie de marché avec ce qui est une des tendances de fond auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés, la "capitalisation" croissante de ce marché.

L'un des enjeux de la période à venir qui a été abordé lors d'un colloque organisé par le CJDES, FEBECOOP, le CGDES, et un certain nombre d'autres partenaires européens en 1997, est de voir comment l'Economie Sociale peut être une alternative **dans** l'économie de marché et non pas **à** l'économie de marché. Comment peut-elle être une réponse à cette tendance croissante à la concentration.

L'Economie Sociale dans l'économie de marché

C'est un grand débat au sein de l'Economie Sociale de savoir si elle est une alternative à l'économie libérale ou une alternative **dans** l'économie libérale. Nous pensons qu'elle doit être une autre manière de se situer dans celle-ci, en offrant une autre manière de combiner les capitaux, une manière différente de manager les hommes, une autre distribution des résultats.

Une bonne partie de nos amis de l'Economie Sociale continue de penser qu'elle doit être une alternative à l'économie libérale. Mais c'est considérer que l'économie libérale a définitivement fait le jeu et le pari du capitalisme le plus dur et d'une économie de cartel face à laquelle il y aura, avec l'économie sociale, une espèce de survivance dépassée du temps où l'homme pouvait encore être mis au centre des perspectives de développement.

Si cette vision est retenue, l'Economie Sociale apparaîtra très vite marginalisée, cantonnée dans le secteur non-marchand, celui que les américains appellent le Tiers Secteur qui repose largement sur des ressources publiques et le recours massif au bénévolat. C'est ainsi que l'a décrit Jeremy RIFKIN dans son livre « La fin du travail ».

Or, dans le débat sur les moyens de faire face à « la fin du travail », l'idée de développer un tiers secteur intermédiaire, lieu d'hybridation de ressources publiques et privées, de mélange d'activités salariées et de bénévolat, est très forte.

Le combat politique devient dès lors beaucoup plus compliqué. Il faut en effet éviter une dérive complète vers la cartellisation et l'économie de grandes unités et faire triompher en même temps un certain nombre d'idées humanistes - celles qui sont le fondement de notre action à l'intérieur d'une économie libérale, en particulier à l'intérieur de la construction européenne.

Ce point est tout à fait essentiel parce qu'il détermine la nature des lieux et de la nature de la bataille à mener. Dans cette réflexion sur la mondialisation et la globalisation, il faut imaginer la manière de s'organiser pour ne pas être « happés » par cette dérive capitaliste de l'économie

libérale. C'est pourquoi les questions essentielles demeurent : la capacité à atteindre une dimension pertinente et se donner les moyens d'un développement autonome des entreprises de notre secteur. Pour l'Economie Sociale, la préservation de l'autonomie des entreprises demeure une dimension essentielle de l'action.

Dès lors que cette question de l'autonomie devient centrale, il faut se demander si l'on possède les outils économiques adaptés pour constituer des pôles qui peuvent peser sur l'économie. Ces outils, économiques, ne concernent plus le seul monde coopératif ou le seul monde mutualiste, ils doivent être des outils communs ou complémentaires au service de toutes les entreprises du secteur et utilisables pour un marché aux dimensions nouvelles.

Ils doivent, en particulier, prendre toutes les formes possibles pour pouvoir être utilisés par-delà les frontières.

Le rôle de la construction européenne dans la mondialisation

Quel rôle peut jouer la construction européenne face aux évolutions que nous avons détaillées ? Il est essentiel, si l'on retient l'idée que la globalisation économique devrait, si on la laisse faire, s'accompagner d'une fragmentation politique considérable.

Nous rejoignons ici l'analyse de Roger Ramaekers selon laquelle il y a affaiblissement de tout ce qui est espace national, affaiblissement du pouvoir des Etats, affaiblissement du rôle des Etats.

Il y a près de vingt ans, quelques responsables politiques avaient pressenti que le rôle autonome des Etats serait tellement faible par rapport au rôle des multinationales qu'il fallait s'intéresser en priorité à ces dernières et faire en sorte d'en mettre à jour le fonctionnement. Cela n'a guère été entendu, et les Etats sont aujourd'hui en difficulté face à la mondialisation qu'ils ne maîtrisent pas.

La construction européenne donne la possibilité d'une régulation politique que n'a plus l'espace national, par son effet masse et par le fait que se constituent également, dans d'autres régions du monde, des grands espaces économiques.

Il est vrai que l'espace national, en termes de régulation, n'est plus l'espace pertinent. L'Etat conserve la maîtrise des mécanismes redistributifs mais il contrôle de moins en moins la régulation nationale. On constate les limites d'une politique monétaire, d'une politique budgétaire, ou d'une politique en matière d'emploi autonome par rapport à l'Europe. Les régulations nationales sont extraordinairement difficiles et seront peu à peu des exceptions.

L'espace européen doit devenir l'espace pertinent pour mettre un coup d'arrêt à cette fragmentation politique.

En construisant un espace européen, les 15 pays de l'Union Européenne ont la possibilité de créer, pour la première fois dans le monde, un espace de régulation politique, première étape vers ce que pourrait être un système de régulation mondiale.

L'Union Européenne est de ce point de vue très différente de toutes les autres constructions supranationales comme l'ONU, et plus proche encore, POSCE ou l'Organisation Mondiale du Commerce.

Mais cet espace politique doit être doté d'un projet démocratique et d'un projet social favorisant l'existence pleine et entière de l'Europe politique.

L'Europe sociale n'est que la dimension sociale d'une régulation politique. Toute seule elle n'a pas de sens. On peut se féliciter de la naissance d'outils favorisant une intégration sociale comme les groupes européens d'entreprises et quelques autres législations. Mais l'Europe sociale ce n'est pas un ensemble d'outils. Si elle n'est pas un des éléments de l'Europe politique, elle n'a aucune raison de voir le jour. Si elle voit le jour hors d'un projet politique, ce ne sera qu'à travers quelques aménagements et non la structuration d'une autre Europe.

Il faut être très attentif à participer clairement et politiquement à la construction d'un projet européen qui soit un projet démocratique dans l'ensemble de ces dimensions et veiller à ne pas rester dans notre seul champ traditionnel. L'Europe sociale est une composante d'une Europe démocratique.

La construction de l'Europe oblige à d'autres remises en cause. Ainsi, beaucoup de structures de l'Economie Sociale -et le monde associatif en particulier- reposent sur des ressources publiques nationales qui sont toutes battues en brèche les unes après les autres, au nom du respect du droit de la concurrence et des limites au système d'aides publiques introduites par l'application de l'article 92 et de bien d'autres encore, du Traité de Rome.

Le système de régulation, y compris la protection sociale, va être de plus en plus un système européen. Même s'il est encore national, il va l'être progressivement au niveau européen, et un certain nombre de systèmes de financements vont être remis en cause.

Le mode d'utilisation des ressources publiques va être profondément modifié. En tout état de cause, les institutions qui en dépendent ne pourront pas échapper à une vérité des coûts, à un calcul économique et à une évaluation.

Il est clair aujourd'hui que si l'on veut éviter la privatisation des services de santé vers laquelle on pourrait se diriger, à l'image de ce qui est promis par le gouvernement conservateur britannique, il faudra accepter très vite des systèmes d'évaluation économique et sanitaire.

Sans ces évaluations, les financements publics, même contrepartie de services effectivement accomplis, risquent d'être considérés comme des aides publiques non affectées.

L'Europe et la concentration d'entreprises

Toutes les remarques précédentes conduisent à rappeler que pour tout ce qui concerne les capitaux ou les niveaux d'organisation de nos entreprises, le niveau européen devient essentiel. De ce point de vue, l'Economie Sociale a pris du retard.

L'exemple du bâtiment et des travaux publics dans lequel il y a beaucoup de coopératives de production est éclairant sur la nature des questions posées. Ces coopératives sont parmi les dernières P.M.E. indépendantes en France et elles disparaissent les unes après les autres.

Les PME du secteur s'intègrent toutes dans des grands groupes et les grands groupes vivent et réalisent leurs profits essentiellement de grands travaux se jouant à l'échelle européenne et sur des financements européens.

Devant cette évolution, les coopératives ont des inquiétudes justifiées sur leur devenir. Elles craignent de ne pas disposer des outils juridiques adaptés. Par exemple : le statut européen des coopératives n'existe pas encore, et toute coopération transfrontalière doit utiliser le statut de SA. N'y a-t-il pas risque de banalisation du statut de SCOP ? Cette question est d'autant plus importante que dans les pays de l'Europe du Nord ce statut est déjà très peu présent. Il en est de même pour les mutuelles qui ne disposent pas plus d'un statut européen.

La réhabilitation du local.

Il est possible de faire l'hypothèse qu'il n'y aurait, dorénavant, que deux niveaux pertinents d'organisation de l'action économique : l'europpéen et le local où les entreprises disposent encore d'une réelle marge de manœuvre. Il faut entendre ici l'action locale au sens large, c'est-à-dire incluant la Région.

On voit bien l'enjeu de la région lorsqu'on commence à voir des hommes politiques préférer être Conseiller régional et remplir un vrai rôle au niveau régional plutôt qu'être l'obscur député sans réel pouvoir d'intervention sur des outils de développement.

La France, à la différence de ses voisins, n'a pas encore fait de distinction suffisante entre le département et la région quant au choix des lieux nouveaux d'intervention sur la vie économique.

Malgré tout, beaucoup d'initiatives commencent à se nouer au niveau de la région ou du département et il y a là des potentiels de mobilisation d'expériences novatrices, de constitution de réseaux militants.

Le risque d'enfermement

La difficulté à ce niveau est « le risque de l'enfermement », c'est-à-dire que si le local est le lieu pertinent de mobilisation d'individus, il n'est pas, ou pas encore, le lieu où se prennent les décisions politiques majeures.

Mais c'est probablement là que l'on pourra retrouver les fondements de ce qu'est l'Economie Sociale dans sa capacité à répondre à des besoins sociaux auxquels le marché répond peu ou mal, même s'il faudra veiller à ne pas s'enfermer dans ce domaine.

On retrouve ce risque d'enfermement pour les associations qui ont découvert le monde de l'insertion et qui considèrent qu'elles y ont trouvé un sens à leur action : « on lutte contre le chômage par l'insertion ». Ce faisant, les associations commettent une grave erreur, l'insertion est un appui donné à des individus en mauvaise situation, ce n'est pas un moyen de lutte contre le chômage.

Le local est également un moyen de mobilisation et de retour aux sources. Le Crédit Mutuel, par exemple, a joué la carte du local et il sait que c'est sa chance de survie, d'autonomie et de développement, mais en même temps, il est obligé de se poser la question de sa dimension en tant que groupement dans l'environnement bancaire européen. Pour lui l'utilisation d'un enracinement local est un moyen d'enraciner la construction d'une puissance économique plus importante, tout en maintenant une forte autonomie des caisses locales.

Cet exemple pourrait également être repris pour d'autres banques, comme les Banques populaires, ou pour la Coopération Agricole.

Il n'y a cependant pas eu assez de réflexion « critique » sur ces organisations pour que l'on puisse aller beaucoup plus loin dans l'analyse.

Ainsi, les mutuelles d'assurance qui auraient pu connaître une évolution de même nature ne semblent pas avoir joué cette carte. Cependant, la MACIF a essayé par la régionalisation de rénover son rapport au sociétariat, mais il est sans doute trop tôt pour en juger les résultats.